

Le maire, Christian Lapr bende, confirme officiellement un Scanner et IRM   100% pour l'h pital d'Auch

Au cours du Conseil Municipal les  lus ont vot  pour l'installation de cam ras de vid oprotection



Le maire, Christian Lapr bende, confirme officiellement un Scanner et IRM   100% pour l'h pital d'Auch

Lors de la s ance du Conseil Municipal de ce 5 f vrier   18 heures, le maire Christian Lapr bende a confirm  que l'Agence r gionale de sant  a officiellement dot  l'h pital de d'un scanner et d'un IRM. Cette dotation attendue depuis un an va permettre   l'h pital d'organiser une filire permettant de r pondre aux urgences 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. « C'est une  tape importante et une satisfaction. Il ne faudrait pas croire pour autant que tous les probl mes sont r solus. Il s'agit du projet m dico-soignant qui devrait d boucher sur des travaux   l'h pital et sur l'am lioration de l'attractivit  de l' tablissement en particulier au niveau de la dialyse et de l'installation d'un mammographe », r v le Christian Lapr bende.

Autre point dans ce Conseil Municipal qui a tenu une place particuli re fut la cr ation d'un centre de surveillance urbaine et le d ploiement dans l'espace public de syst mes de vid oprotection. « La qualit  de vie de nos concitoyens passe aussi par le droit de vivre en toute qui tude, sans peur, ni appr hension. [...] Il ne s'agit pas de couvrir la ville de cam ras qu'il serait impossible de contr ler simultan ment, mais de doter notre police municipale d'un outil de surveillance et de dissuasion compl mentaire, souple et adaptable   ses besoins et aux besoins  ventuels de la police nationale », d clare Christian Lapr bende alors que Cathy Daste-Leplus avance : « "L'usage de ce dispositif est strictement encadr  par une charte et contr l  par un comit  d' thique. Son efficacit  sera r guli rement  valu e. Son d ploiement se fera de mani re progressive, transparente et raisonn e ».

Les cam ras seront install es au c ur de la ville, aux entr es de la ville et dans les zones d'activit s. Le co t de l'installation de la vid oprotection est  valu    452 761   et financ    hauteur de 40% par l' tat soit 181 104  .

La d lib ration a  t  adopt e avec 30 voix pour, 3 abstentions et 2 contres.



P1670800.JPG